



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 16 Septembre 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

6 - INVESTISSEMENTS METRO

6.8 - Extension des garages ateliers du métro - Phase 2 - Avenant n° 1 au marché n° W 2014 11959 M conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN - Lot 3 : Charpente métallique - Couverture - Etanchéité: Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quinze, le seize septembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. LERY.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.2 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN, le marché n° W 2014 11959 M, pour un montant de 333.890,06 € HT, pour les travaux du Lot 3 : Charpente métallique - Couverture - Etanchéité dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la modification des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial suivantes :

- Fourniture et pose d'une charpente métallique modifiée pour le local atelier roues,
- Fourniture et pose de nouveaux bacs étanchés pour le local atelier roues,
- Fourniture et pose d'un isolant sous le chéneau de l'atelier roue.

Modification des délais d'exécution

Délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai global est prolongé jusqu'au 20/11/2015.

Cette prolongation du délai global est sans impact sur les prix du marché.

Délai partiel n°2 : mise en services nouvelles voies d'atelier

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai partiel n°2 est prolongé jusqu'au 17/08/2015.

Cette prolongation du délai partiel est sans impact sur les prix du marché.

Prestations complémentaires

Fourniture et pose d'une charpente métallique modifiée pour le local atelier roues

Les plans de l'atelier existant faisaient apparaître une position de la limite de propriété erronée.

Ainsi, lors de la réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de modifier la géométrie de l'atelier roue afin de maintenir une largeur de voie suffisante.

Cette modification, intervenue après fabrication, a nécessité une reprise de la charpente.

Cette modification fait l'objet d'une rémunération complémentaire 2 460,95 € HT.

Fourniture et pose de nouveaux bacs étanchés pour le local atelier roues

Pour la même raison que le point précédent, la couverture du local roue a dû être réadaptée.

Cette modification intervenue après fabrication, a nécessité une reprise des bacs d'étanchéité.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire 2 956,00 € HT.

Fourniture et pose d'un isolant sous le chéneau de l'atelier roue

Les chéneaux de l'atelier roues ont été prévus non isolés alors que situés dans un local chauffé.

Cette erreur a nécessité l'adaptation de l'ouvrage afin d'éviter un pont thermique.

Ces prestations, non décrites dans le marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 745,45 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	333 890,06 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	7 162,40 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	341 052,46 € H.T.
---	-------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 7 162,40 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 333 890,06 € H.T. à 341 052,46 € HT soit une augmentation de 2,15 %.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11959 M conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN.

* *
*

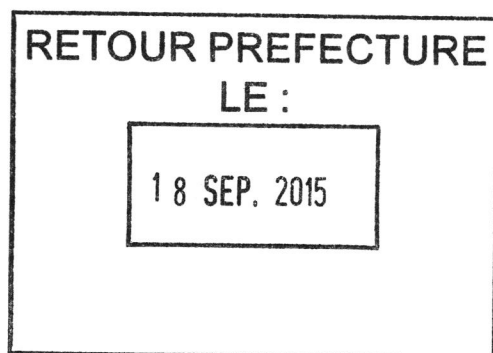
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2014 11959 M conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN pour un montant de 7 162,40 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO



Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge

AVENANT N° 1 AU LOT 03 – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE – ÉTANCHEITE

JUILLET 2015

N° MARCHE N° W 2014 11959 M

EMETTEUR : OTCE MP	REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	C.BADETS		
	APPROUVE PAR	DATE	
		17/07/2015	
		FORMAT	PHASE
			DET
IDENTIFIANT			
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE	PARTIE MAITRISE D'OEUVRE	INDICE	
		A	

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	C. BADETS	17/07/2015	Création du document

Article I. Objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet de notifier la modification des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Délais d'exécution**Délai partiel n° 2 de Mise à disposition des lignes de vérins :**

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relatives au délai partiel n° 2 de « mise en service des nouvelles voies d'atelier » est fixée au 17/08/2015.

Délai global :

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relatives au délai global est fixée au 20/11/2015.

Article III. Impact financier

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 03 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Fourniture et pose d'une nouvelle charpente métallique suite aux modifications d'implantation du local roue. En effet, la commande de la charpente a été réalisée avant la modification de l'implantation du local.**

Montant : 2 460 ,95 euros HT .

- **Fourniture et pose de nouveaux bacs étanchés suite aux modifications d'implantation du local roue. En effet, la commande des bacs a été réalisée avant la modification de l'implantation du local.**

Montant : 2 956,00 euros HT .

- **Fourniture et pose d'un isolant sous le chéneau dans du local roue afin d'éviter un pont thermique sur cet ouvrage.**

Montant : 1 745,45 euros HT .

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le nouveau montant du marché est de 341 052,46 euros HT soit une augmentation de 7 162 ,40 € HT.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur